



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 16 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 8 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	14

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL

Absents excusés : Monsieur HAMEL a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur BLAIZOT a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BRIAS

Absent :, Monsieur BENOIST, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

25-085 RD7 POINT D'ARRET ROUTIER SUBVENTION REGIONALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'article L. 1112-2-1 du Code des Transports, permettant un financement maximum à hauteur de 100%,

Vu la délibération n° 21-125 du 21 octobre 2021 validant le projet d'aménagement de la RD7, et autorisant le lancement d'une procédure adaptée pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre ;

Vu la délibération n° 22-077 autorisant le lancement d'une consultation en appel d'offres pour la passation de travaux relatifs à l'aménagement de la RD7 a & b ;

Vu la délibération n° 24-063 du 11 juillet 2024 autorisant la signature des marchés ;

Considérant que 2 points d'arrêt routier situés sur la RD7 ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur pour l'accessibilité et que les travaux suivants doivent être envisagés :

- Pour l'arrêt dans le sens Caen > Courseulles sur Mer, celui-ci n'a pas de quai avec borduration de 18 cm de haut. Les travaux de mise en accessibilité s'élèvent à 6833.50€ HT.
- Pour l'arrêt dans le sens Courseulles sur Mer > Caen, celui-ci est en encoche, et n'a pas de quai avec borduration de 18cm de haut et surtout n'a pas de liaison piétonne avec les trottoirs alentours. Les travaux de mise en accessibilité s'élèvent à 12 321.50€HT.

Les travaux seront réalisés fin novembre, début décembre 2025 pour un coût total de 19 155€HT, soit 22 986€TTC.

La région Normandie gestionnaire du réseau régional de transports publics routiers peut subventionner ces travaux d'accessibilité à hauteur de 100%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- **ACTE** la validation des travaux à réaliser sur les 2 arrêts bus pour être en conformité, d'un coût total de 19 155€ HT, soit 22 986€ TTC,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux,
- **AUTORISE** monsieur le maire à solliciter la Région Normandie pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 100% du montant HT des travaux de mise en accessibilité de 2 arrêts de bus.

Vote : Pour : 14

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

